**A/s : 41e session de l’Examen périodique universel (EPU) - recommandations françaises pour les Philippines**

« Alors que la situation des droits de l’Homme héritée du précédent gouvernement demeure préoccupante, la France encourage les nouvelles autorités philippines à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

1. prendre toutes les mesures utiles pour lutter efficacement contre l’impunité des auteurs d’exécutions extra-judiciaires dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogue ;

2. progresser dans la mise en œuvre concrète et transparente du programme de coopération technique conjointe établi par la résolution 45/33 du Conseil des droits de l’Homme ;

3. poursuivre la mise en œuvre des mesures nécessaires à l’éradication définitive de la traite et de l’exploitation sexuelles des femmes et des enfants ;

4 ratifier la Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;

5. ratifier à nouveau le Statut de Rome instituant la Cour pénale internationale./. »

*(139 mots)*

*Visa : AS/SE*